

Adresse de la société régénérée de Lauzun qui exprime son indignation pour l'horrible conspiration et annonce avoir de nouveau prêté serment de défendre la patrie, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société régénérée de Lauzun qui exprime son indignation pour l'horrible conspiration et annonce avoir de nouveau prêté serment de défendre la patrie, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 27-28;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_28838\\_t1\\_0027\\_0000\\_19](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28838_t1_0027_0000_19)

---

Fichier pdf généré le 30/01/2023

dans notre district, plusieurs sont mariés, les temples sont dédiés à la Raison et à la Liberté, la contrainte n'a point accéléré cette conduite, le flambeau de la raison seul l'a dicté.

Citoyens représentants, vous venez de sauver encore une fois la patrie en démasquant et punissant les traîtres qui oseraient tenter de relever la tyrannie; continuez, Législateurs, purgez cet auguste Sénat, purgez le sol de la République de tous les monstres qui ont osé et oseroient y porter la moindre atteinte et ne quittez votre poste que lorsque la liberté sera consolidée. Quant à nous nos bras sont voués à votre défense prêts à poignarder le premier ambitieux qui sous telle forme que ce soit voudrait tyranniser son pays. Vive la République une et indivisible, Vive la Montagne ! ».

DECOURTIVE, MOISET, DELAHAYE.

[Objets reçus par la Monnaie de Paris, 9 germ. II] (1).

En or y compris une bague portant 5 petites pierres faibles et une idem de milieu: 1 marc 7 onces 2 gros ; en vermeil: 189 m. 3 o. ; en argent: 518 m. 1 o. 6 gr.; en galons doré: 46 m. 3 o.; en galons d'argent: 7 m.; étoffes or et argent: 47 m.

Quelques pierres fausses ou de peu de valeur que nous ferons démonter, peser et classer sous notre surveillance.

## 57

« Un nouvel orage grondait sur nos têtes, disent les administrateurs du département de l'Ardèche; vous l'avez dissipé, et la hache nationale va faire justice de ces ennemis du peuple, qui ne paraissaient le défendre que pour mieux le trahir.

» Législateurs, votre carrière est pénible, mais elle est glorieuse: c'est la liberté que vous défendez, et en dépit de tous les traîtres, de la rage impuissante des tyrans, elle triomphera si vous restez à votre poste.»

Mention honorable, insertion en entier au bulletin (2).

## 58

La société populaire d'Issoudun, département de l'Indre, prévient la Convention qu'elle vient de faire partir un cavalier jacobin armé, monté et équipé.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) *Id.*, p. 34. Signé: MONYER, COMBRET, DURIGNY (*v.-président*), SOLIGNAC.

(2) P.V., XXXIV, 358. C 298, pl. 1037, p. 30. Original daté de Privas, 6 germ. II et signée GAMON (*présid.*), DARNAU, SERPINAS, ECHABAS, DUREPAIRE, DELOR (*secrét.*, g<sup>a</sup>). B<sup>in</sup>, 14 germ. (*suppl*<sup>t</sup>); *Mon.*, XX, 127; *Débats*, n° 564, p. 286.

(3) P.V., XXXIV, 358.

[Issoudun, 2 germ. II. Au présid. de la Conv.] (1).

« Citoyen,

Voulant concourir de toutes nos forces et de toute notre énergie aux grandes mesures de salut public, nous venons d'armer un cavalier jacobin. Tu reconnaîtras, en le voyant, que nous n'avons rien épargné, pour le mettre au complet; nous te l'adressons et te prions de le présenter et faire agréer à la Convention. Convaincu que nos frères les Jacobins le verront avec plaisir, nous t'engageons à le conduire à une séance. Il te restera ensuite à lui faire indiquer sa destination et à lui procurer une route. Nous sommes charmés que cette occasion nous procure celle de te renouveler l'assurance de notre attachement et fraternité ».

LOUAUTE-GARNIER (*présid.*), SABIZE, NAURTANT (*secrét.*), S.V. DEMOYSE-HAUDLEY (*secrét.*).

## 59

Le citoyen [COUTURIER] maire de la commune de Montbraine, ci-devant Château- Renaud, fait don à la patrie de 200 livres en numéraire, pour les frais de la guerre, et de 100 liv. pour le soldat de la liberté qui entrera le premier dans Valenciennes.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Etat des dons; Mont-Braine, 7 germ. II] (3).

Pour les frais de la guerre..... 200 l.  
Pour gratification au premier soldat qui entrera en Valenciennes ..... 100 l.

Certifié par le receveur du distr.: GARDIEN, et attesté par les off. mun. de la comm. de Mont-Braine: G. OM (*off. mun.*), HUÉ (*off. mun.*), BELLEMAS (*off. mun.*), MORCAU (*off. mun.*), PÉAN (*notable*), ROY (*notable*), GUIGNARD (*présid.*).

## 60

Les sans-culottes composant la société régénérée de Lauzun écrivent qu'au moment où ils ont appris l'horrible conspiration formée contre la liberté, saisis d'indignation, ils se sont levés et ont juré de périr mille fois, plutôt que de laisser porter la moindre atteinte aux droits du peuple, violer le sanctuaire des lois et outrager la représentation nationale. A ce serment ils en ont ajouté un autre, qui, disent-ils, a porté la terreur dans l'âme du méchant et la consolation dans celle du patriote; c'est de poursuivre à toute outrance les intrigans et les conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) C 299, pl. 1053, p. 13.

(2) P.V., XXXIV, 358. *Débats*, n° 566, p. 322; *Mon.*, XX, 127.

(3) C 297, pl. 1020, p. 32.

(4) P.V., XXXIV, 359. B<sup>in</sup>, 16 germ. (*suppl*<sup>t</sup>). *Mon.*, XX, 156; *Débats*, n° 566, p. 322.

[Lauzun, 3 germ. II] (1).

« Citoyens représentants,

Un mouvement d'indignation a saisi nos âmes en apprenant l'horrible conspiration formée contre la liberté. Nous nous sommes tous levés et avons juré de mourir mille et mille fois plutôt que de laisser porter la moindre atteinte à l'arche de nos droits, de laisser violer le sanctuaire de nos lois et outrager la représentation nationale. Qu'espèrent-ils ces nouveaux protégés qui veulent escalader la Montagne, source du bonheur et de la vertu; qu'attendent-ils ces nouveaux protégés qui prennent mille formes pour séduire les crédules, qui le jour s'affublent du bonnet rouge, portent des pantalons et des sabots, et la nuit assistent aux conciliabules convoqués par le crime et présidés par Pitt. Leurs couplets liberticides, leur criminelle audace seront la cause de leur mort, et le peuple, sauvé de leur rage, verra accroître son amour et son dévouement pour la Convention. Pour nous, qui nous sommes toujours prononcés contre les factions et les scélérats, qui avons voué une haine implacable à la tyrannie et à ses auteurs, nous formerons toujours autour de vous une triple barrière. Si le crime vous attaque avec ses poignards acérés, nous lui opposerons le bouclier de la vertu et s'il paraît dans cette contrée un homme assez audacieux, d'un esprit assez téméraire pour oser s'élever contre vous, dénigrer votre ouvrage et vous lancer l'arme de la calomnie, sa perte est assurée. Chacun de nous a juré de poursuivre à toute outrance les intrigants et les conspirateurs, tel est le serment dont les voûtes de notre salle ont retenti; il a porté la terreur dans l'âme du méchant et la consolation dans celle du patriote. S. et F. ».

RODIÉ (présid.), LAPLUSSE (secrét.), TESSIÉ, SÉVERIN (secrét.).

## 61

La société populaire d'Orbais, département de l'Aisne, félicite la Convention nationale, les comités de salut public et de surveillance, les uns d'avoir découvert l'horrible conspiration récemment ourdie contre la liberté, l'autre d'avoir livré les coupables au glaive de la loi, les invite à rester inébranlables à leur poste, et applaudissent au décret du 21 pluviôse, en faveur des parens des défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Orbais, 1<sup>er</sup> germ. II] (3).

« Citoyens,

Le génie de la liberté vient encore de déjouer les manœuvres perfides des lâches partisans du

royalisme et de la tyrannie; leurs trames étaient ourdies avec d'autant plus d'atrocité qu'ils avaient emprunté les formes hypocrites d'un patriotisme ardent. Mais grâce à la surveillance infatigable des Comités de salut public et de sûreté générale, grâce à leur dévouement sans bornes à la cause du peuple, grâce à votre brutale énergie les vils instigateurs de cette nouvelle conjuration sont découverts et leurs têtes coupables vont tomber, nous l'espérons, sous le glaive de la loi. Périrent ainsi tous ceux qui oseraient attenter à la souveraineté du peuple dans la personne des représentants.

Restez fermes et inébranlables, Citoyens, au poste où notre confiance vous a appelés du sommet de la Montagne où vous vous êtes élevés. Continuez de diriger le gouvernail de la République. Qu'ils sachent ces assassins stipendiés par les tyrans étrangers qu'ils ne parviendront à vous qu'après avoir franchi les barrières que leur opposent nos cadavres amoncelés, qu'ils sachent que nous avons juré de vivre libres ou de mourir, que la liberté ne peut exister pour nous qu'avec la République, et que nous les conserverons l'un et l'autre au prix de notre sang.

Citoyens, après vous avoir réitéré l'assurance de notre attachement invariable à la Convention nationale, nous vous devons l'hommage de notre reconnaissance particulière. La loi du 21 pluviôse vient de procurer enfin dans notre commune, l'exécution des mesures que vous aviez décrétées pour indemniser les parents des défenseurs de la patrie. L'indigent ne regrettera plus l'absence de son fils, de son père, de son époux, les secours qu'il en recevoit viennent de lui être rendus avec usure par la bienfaisance nationale; il ne lui est plus permis de douter combien au milieu des travaux immenses qui absorbent tous vos moments, le sort du malheureux vous est sans cesse présent, et dans l'épanchement de sa vive gratitude, il vous adresse ses vœux, ses bénédictions et son amour comme la seule récompense qui soit digne des pères de la patrie.

C'est au milieu de l'allégresse publique qu'inspire la fête qui nous réunit en ce moment pour célébrer le retour du printemps que nous nous empressons de vous faire parvenir l'expression de nos sentiments. Le nom sacré de la Convention est prononcé par toutes les bouches, la soumission la plus entière à ses décrets est gravée dans tous les cœurs, et nos jeunes concitoyennes viennent d'en contracter de nouveau l'obligation au milieu de nous, en jurant de ne reconnoître d'autres jours de fête et de repos que les jours de décades ».

DRAT, LECERF, VERRIER, MOREL, LECERF fils, LARIVE, PIGEON, JACOB, LECOINTE, GÉRARD, CHAMSIOR, DADEMENT, MASSÉ fils, MOREAU, WATTE, DADEMENT-BEAURIN jeune, BARROIN, ECHAURIER, SIRAUT, PICHELOCHE, MASSÉ, TEL-LINS.

## 62

La société populaire régénérée de Chinon rend grâce à l'infatigable activité de la Convention, l'invite à continuer d'éclairer les téné-

(1) C 299, pl. 1055, p. 14.

(2) P.V., XXXIV, 359. B<sup>in</sup>, 16 germ. (suppl<sup>t</sup>). Mon., XX, 156; C. Eg., n° 598, p. 58; Débats, n° 566, p. 322.

(3) C 299, pl. 1053, p. 15.